

Bureau Communautaire du 23 février 2017

DB2017	05
Nombre de Membres du Bureau	
En exercice	48
Présents	33
Votants	35

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.02.2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Alain PRÉDOUR)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Noqaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Philippe LABARDIN – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteon</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Alain LERDU - François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY – Guy PÉREUIL - Didier MONPOUILLAN - Gaëtan MALANGE - Nicolas MINER – Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Dante RINAUDO

Pouvoirs de

Alain PRÉDOUR à Jacques BILIRIT – Dante RINAUDO à Daniel BENQUET

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE DE CAUMONT SUR GARONNE FIN DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Résumé de la décision

Dans un souci d'équité et d'harmonisation de gestion des agences postales du territoire, la gestion des 5 agences postales intercommunales de VGA est transférée vers les communes d'accueil. Aussi, il convient de mettre fin à la mise à disposition des locaux utilisés pour les agences postales.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégation de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de « d'approbation de procès verbaux et conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de Val de Garonne Agglomération conformément aux dispositions des articles L.5211-5 paragraphe III et L.5211-25-1 »

Vu la délibération 2006F01 du 24 octobre 2006 prononçant la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne, des locaux municipaux désignés pour y installer le point public et l'agence postale intercommunale.

Vu la délibération D2016I05 du 15 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération a prononcé la reprise de la gestion des agences postales intercommunales par les communes d'accueil

Exposé des motifs

Considérant la nécessité de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux de la commune de Caumont sur garonne à Val de Garonne Agglomération.

Considérant que les caractéristiques de ces locaux sont les suivantes :

Situé grande rue

- Section cadastrée B327
- Superficie gloable de 40M2
- Se décomposant comme suit :
 - 1 bureau d'accueil
 - 1 bureau
 - 1 wc

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Décide De prononcer la fin de la mise à disposition des locaux situés à Caumont sur Garonne au 31/03/2017

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	35	
<i>Pour</i>	35	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 23 février 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage
Le 27.02.2017
Notification
Le